

Comptes bénéficiaires

Toute opération à partir de votre compte d'épargne peut être effectuée en faveur de max. 2 comptes bénéficiaires ouverts à votre nom auprès de banque(s) belge(s). Veuillez les indiquer ici.

1. Compte bénéficiaire n°: - - au nom de: 2. Compte bénéficiaire n°: - - au nom de:

Si un mandataire reçoit l'accès à Triodos Internet Banking, les signatures du demandeur et du mandataire sont nécessaires. Autrement, seule la signature du demandeur suffit.

Le(s) signataire(s) déclare(nt) être d'accord avec le Règlement Triodos Internet Banking et en avoir reçu un exemplaire.

Lieu: Date:

Signature du demandeur:

Signature du mandataire:

N'oubliez pas!

Conformément à AR 11/01/1993 art. 4, §1, nous vous prions de joindre à ce formulaire **une copie recto verso récente de la (des) carte(s) d'identité du (des) signataire(s)**. Si le domicile n'est pas mentionné sur votre carte d'identité, veuillez y joindre également une copie d'un autre document officiel sur lequel votre domicile est bien mentionné (ex. la facture d'un fournisseur d'énergie ou de téléphone fixe ou une vignette de la mutuelle).